Environnement et Changement climatique Canada | Environment and Climate Change Canada

Plan d'audit bisannuel axé sur les risques, de l'année financière 2019 à 2020 à l'année financière 2020 à 2021

Direction générale de l'audit et de l'évaluation

Avril 2019

Nº de cat. : En1-80F-PDF
ISSN : 2562-5519

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

Plan d'audit bisannuel axé sur les risques

AF 2019 à 2020 et AF 2020 à 2021

Approbations

Recommandé par :

Paule-Anny Pierre
Dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation

MAR 2 8 2019
Date

Approuvé par :

Stephen Lucas
Sous-ministre

28/3/2019
Date

Martine Dubuc
Sous-ministre déléguée

2019/03/28
Date

Table des matières

1. Introduction 2
2. Rôle de l'audit interne 3
3. Contexte de planification 4
4. Mise au point du plan d'audit axé sur les risques 6
5. Projets d'audit interne d'ECCC pour les années financières 2019 à 2020 et 2020 à 2021 10
6. Activités connexes 12
7. Ressources et capacité 13

Annexe A : description des audits planifiés à ECCC 15
Annexe B : éléments à auditer potentiels 27

Liste des tableaux

Tableau 1 : projets d'audit externe planifiés pour l'année financière 2019 à 2020 et l'année financière 2020 à 2021 8

Tableau 2 : barème des priorités d'audit 10

Tableau 3 : vue d'ensemble des projets d'audit interne d'ECCC en fonction de l'année financière de dépôt au Comité ministériel d'audit 11

Tableau 4 : budget planifié de la Direction générale de l'audit et de l'évaluation pour l'année financière 2019 à 2020 13

Tableau 5 : budget planifié des activités liées à l'audit pour l'année financière 2019 à 2020 14

Liste des acronymes et des abréviations

Acronyme ou abréviation	Nom complet
AF	Année financière
AAP	Architecture d'alignement des programmes
BCG	Bureau du contrôleur général
BVG	Bureau du vérificateur général du Canada
CRG	Cadre de responsabilisation de gestion
CRM	Cadre des résultats ministériels
CMA	Comité ministériel d'audit
CMRÉR	Comité sur la mesure du rendement, l'évaluation et les résultats
CFP	Commission de la fonction publique
CT	Conseil du Trésor
DGAÉ	Direction générale de l'audit et de l'évaluation
DPA et CE	Dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
ETP	Équivalent temps plein
GI	Gestion de l'information
IIA	Institut des auditeurs internes
JP	Jours-personnes
PAAR	Plan d'audit axé sur les risques
PAD	Plan d'action de la direction
PIR	Profil de l'information sur le rendement
PRM	Profil de risque du Ministère
RRM	Rapport sur les résultats ministériels
S et C	Subventions et contributions
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
TI	Technologie de l'information
UV	Univers d'audit

1. Introduction

La Politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor (CT) du Canada a pour but d'assurer que la surveillance des ressources publiques pour l'ensemble de l'administration publique fédérale est étayée par une fonction d'audit interne professionnelle et objective, indépendante de la direction du Ministère.

La politique exige que le sous-ministre approuve un plan d'audit axé sur les risques qui :

- s'échelonne sur plusieurs années;
- se concentre principalement sur l'assurance;
- tient compte de domaines ministériels importants qui présentent un risque élevé, ainsi que des audits horizontaux menés par le contrôleur général, les audits planifiés et menés par les prestataires externes de services d'assurance et d'autres engagements de surveillance.

La Direction générale de l'audit et de l'évaluation (DGAÉ) a préparé ce document à l'intention des sous-ministres. Il présente les audits internes planifiés pour la période allant de l'année financière (AF) 2019 à 2020 à l'AF 2020 à 2021 et appuie la répartition des ressources d'audit aux domaines qui posent les risques les plus importants par rapport à la réalisation des objectifs d'ECCC. Dans l'examen de la pertinence de ce plan, les sous-ministres sont conseillés par un Comité ministériel d'audit (CMA) indépendant composé de quatre membres extérieurs au gouvernement du Canada.

Le CMA d'ECCC a examiné le PAAR à l'occasion de sa réunion des 18 et 19 mars 2019 et il a recommandé que le plan soit présenté aux sous-ministres à des fins d'approbation. Le PAAR a ensuite été approuvé par les sous-ministres le 29 mars 2019.

2. Rôle de l'audit interne

La fonction d'audit interne d'ECCC vise à fournir aux sous-ministres l'assurance indépendante qui démontre aux Canadiens et Canadiennes que les activités ministérielles sont gérées de façon responsable. La fonction d'audit interne tient ce rôle au moyen d'une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Ministère. Il fournit une assurance que :

- les risques sont définis et gérés de façon adéquate;
- l'information importante sur les finances, la gestion et les activités est exacte, fiable et fournie en temps opportun;
- les politiques, les normes, les procédures et les lois et règlements en vigueur sont respectés;
- les ressources sont acquises de façon économique, utilisées avec efficacité et dûment protégées;
- les objectifs des programmes et des plans sont réalisés;
- la qualité et l'amélioration continue sont favorisées dans les processus de contrôle du Ministère;
- les questions d'ordre législatif ou réglementaire touchant le Ministère sont reconnues et gérées correctement.

3. Contexte de planification

Contexte ministériel

Le rôle d'ECCC est de protéger l'environnement, de conserver le patrimoine naturel du pays et de fournir des renseignements climatiques et météorologiques permettant aux Canadiennes et aux Canadiens d'être bien informés et en sécurité. Le Ministère travaille avec les provinces, les territoires, les Peuples autochtones et d'autres intervenants à réduire les gaz à effet de serre, favoriser la croissance verte, mettre au point des instruments de réglementation efficaces et soutenir l'adaptation et la résilience aux changements climatiques au pays et ailleurs dans le monde. Les activités de programme soutiennent les responsabilités essentielles suivantes :

- Prendre des mesures visant la croissance propre et de changements climatiques;
- Prévention et gestion de la pollution;
- Préservation de la nature;
- Prévisions des conditions météorologiques et environnementales.

Étant donné sa taille et la diversité de ses activités, ECCC doit réagir à un large éventail de risques et de possibilités. L'approche du Ministère en matière de gestion des risques est définie dans son cadre de gestion intégrée du risque, lequel reconnaît qu'une solide compréhension de l'environnement des risques est essentielle pour atteindre les objectifs opérationnels établis.

La direction d'ECCC s'emploie également à définir les risques opérationnels, à évaluer leurs répercussions potentielles et à mettre en place des mesures d'atténuation afin d'en réduire la portée à un degré acceptable. Les principaux risques externes, stratégiques et opérationnels à ECCC sont définis dans le Profil de risque ministériel (PRM). Le document indique le niveau de risque (la probabilité et les répercussions), les stratégies d'atténuation et les responsabilités clés. Les directions générales d'ECCC examinent aussi, de façon officielle ou officieuse, les risques qui les touchent en particulier et les stratégies d'atténuation au moment de mettre au point et de fournir leurs programmes et services. Toute cette information sur les risques forme la toile de fond sur laquelle repose l'analyse du risque qu'effectue l'audit interne.

Les priorités et les risques ainsi définis continueront d'orienter le Ministère pour la période concernée par ce PAAR.

Considérations relatives à la planification

Les diverses exigences et considérations découlant des politiques, des directives et des lignes directrices du CT influent sur la planification de l'audit au gouvernement fédéral. Selon la Politique sur l'audit interne, la dirigeante principale de l'audit (DPA) doit préparer un PAAR. Ce document établit les priorités de l'activité d'audit interne correspondant aux objectifs et aux priorités de l'organisation, et ce, en fonction des risques identifiés. Le processus de planification annuel permet

d'assurer que les activités d'audit internes sont pertinentes et exécutées en temps opportun qu'elles correspondent au PRM, dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques du Ministère.

De façon générale, l'approche de la DGAÉ en matière de planification tient compte des éléments et principes clés suivants.

- On mène un exercice de planification avant le commencement de chaque année financière, en consultation avec les cadres supérieurs, les comités de gouvernance concernés à ECCC et au besoin, le Bureau du contrôleur général (BCG).
- Un examen initial repose sur les connaissances de la DGAÉ par rapport aux risques et priorités des programmes et sur la prise en compte d'un certain nombre de sources et documents clés, notamment le Plan ministériel, le Rapport sur les résultats ministériels (RRM) et le PRM.
- Une attention est portée sur toute limitation ou question pouvant entraver la réalisation des projets planifiés ou affecter la répartition des ressources.
- S'il y a lieu, la DGAÉ tient compte de risques et projets similaires définis par les principaux ministères partenaires (par exemple, les ministères et organismes à vocation scientifique) et envisage des possibilités de collaboration et d'audits et évaluations menés de façon conjointe.
- Un examen du plan assure le respect de toutes les exigences obligatoires, notamment les engagements indiqués dans la Politique sur l'audit interne, sa directive et ses orientations.
- Le plan est conçu de façon à rendre compte d'une répartition adéquate des ressources qui tient compte des effectifs, de la capacité et de l'expertise disponibles à la DGAÉ et qui prend en considération la capacité des directions générales et des secteurs de programme d'ECCC d'exécuter de multiples projets.

4. Mise au point du plan d'audit axé sur les risques

Définir l'univers d'audit

L'univers d'audit est composé de l'ensemble de toutes les entités à auditer qui, en général, correspondent aux programmes, aux fonctions ou aux principales unités organisationnelles. Afin de mettre au point le PAAR, on a entrepris un examen afin d'assurer que l'univers d'audit s'harmonise avec le Cadre des résultats ministériels (CRM), et ce, conformément à la Politique sur les résultats (2016) du CT. Des recherches ont été effectuées pour décrire chaque programme compris dans le CRM et chaque activité importante qui appuie l'atteinte des résultats des programmes. On a utilisé les profils d'information sur le rendement et les informations sur les risques fournies par les directions générales pour cerner les risques pour chaque programme. Les services internes ont aussi été définis et on a cerné les entités à auditer potentielles pour chacun des services.

Nous acceptons que l'univers d'audit doive être modifié au fil du temps, alors que les priorités du Ministère et du gouvernement changent et que les programmes évoluent en conséquence. L'univers d'audit actuel d'ECCC est décrit à l'annexe B.

L'analyse des risques effectuée par la DGAÉ relativement à l'univers d'audit portait sur l'importance relative, les risques inhérents à chaque entité, la prise en compte des risques organisationnels identifiés et des défis de gestion, ainsi que le nombre et les constatations des audits et évaluations internes et externes antérieurs. La DGAÉ a également porté une attention particulière aux zones à risque identifiées par la direction, ainsi qu'à sa propre analyse interne des informations fournies lors des consultations avec les diverses équipes de gestion des directions générales. De plus, la DGAÉ a également utilisé les éléments qui suivent pour évaluer l'intégrité de l'univers d'audit :

- les priorités définies dans le Plan ministériel et la lettre de mandat de la ministre d'ECCC;
- la législation ministérielle pertinente;
- le Profil des risques ministériels;
- la dernière évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion;
- les priorités actuelles du gouvernement du Canada;
- les résultats des audits internes et externes antérieurs;
- les résultats des évaluations antérieures.

Consulter la haute direction d'ECCC

La DPA et son personnel ont mené un processus de consultations auprès des équipes de gestion de chacune des directions générales. Grâce à des séances de consultation conjointes sur l'audit et l'évaluation, le processus de planification des deux fonctions a été efficace et coordonné. Les discussions visaient à :

- expliquer le processus de planification des audits et des évaluations;

- discuter de l'analyse des risques et d'autres considérations;
- fournir une justification des projets d'audit proposés;
- valider les propositions de projets d'audit les plus prioritaires dans le PAAR.

Le PAAR a été présenté au Comité des opérations ministérielles des SMA et au Comité exécutif de gestion, et a été discuté lors d'une réunion du CMA, qui a recommandé le plan aux sous-ministres aux fins d'approbation.

Prestataires externes de services d'assurance

Le Ministère est aussi assujetti à des audits menés par des prestataires externes de services d'assurance, notamment le Bureau du contrôleur général (BCG), le Bureau du vérificateur général (BVG), la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) et la Commission de la fonction publique (CFP). La DGAÉ coordonne les audits exécutés par des organisations externes. Elle fournit aussi des conseils, des orientations et de l'aide aux sous-ministres et aux cadres supérieurs durant toute la durée des projets. En outre, la fonction de liaison d'audit externe contribue à la gestion des réponses aux pétitions sur l'environnement reçues de la CEDD. La DGAÉ consacre 2,5 équivalents temps plein à la gestion de tous les audits et pétitions externes.

Le PAAR actuel prend en considération les aspects couverts par les engagements d'audit externes planifiés et la fréquence de ces engagements. Ces éléments sont intégrés dans l'évaluation des risques et le choix de projets. On trouvera au tableau 1 les projets d'audit connus, planifiés ou en cours pour l'AF 2018 à 2019 et l'AF 2019 à 2020.

Si possible, la DGAÉ tirera partie des audits externes pour optimiser la couverture et le moment de ses propres audits planifiés et pour réduire la duplication.

Tableau 1 : projets d'audit externe planifiés pour l'année financière 2019 à 2020 et l'année financière 2020 à 2021

Prestataires externes	Audits planifiés	Date de dépôt
Commissaire à l'environnement et au développement durable	Audit de suivi sur les espèces envahissantes (validation seulement)	2 avril 2019
	Audit de la protection des poissons contre les effluents des mines	2 avril 2019
	Audit de suivi sur les subventions non fiscales aux combustibles fossiles	2 avril 2019
	Examen des stratégies ministérielles de développement durable, objectif 8 : terres et forêts gérées de façon durable	Automne 2019
	Examen de la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022 et du rapport d'étape de 2018 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019	Automne 2019
	Audit des bassins d'eau canadiens	Printemps 2020
	Audit du processus de consultations publiques fédérales	Printemps 2020
	Audit de suivi des avertissements de temps violents	Automne 2020
	Audit des Objectifs de développement durable – Programme 2030	Automne 2020
	Audit de suivi sur les progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement	Automne 2020
Bureau du vérificateur général du Canada	Audit des États financiers consolidés	Automne 2019
	Audit des États financiers consolidés	Automne 2020
	Audit des États financiers consolidés	Automne 2021
Bureau du contrôleur général	Audit de l'information en vue du processus décisionnel	Printemps 2022
	Audit de la mesure du rendement ministériel	Hiver 2022
Commission de la fonction publique	Audit horizontal sur la validation des compétences	Printemps 2019
	Audit horizontal sur la représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans les activités de recrutement	Automne 2019

Choix des projets d'audit

Dans le processus d'audit interne, on tient compte des risques afin de définir, ou d'aider à définir, les projets potentiels. Les programmes, activités de gestion, processus, politiques et fonctions de contrôle, de même que des initiatives ministérielles et gouvernementales, ont fait l'objet d'un exercice d'évaluation et de priorisation des risques afin de déterminer l'ordre et l'importance des projets d'audit potentiels.

Pour mettre au point le plan, on a attribué une cote de risque à chaque projet d'audit. L'évaluation indépendante des risques menée par le DGAÉ portait sur les considérations suivantes :

- un examen initial fondé sur les connaissances de la DGAÉ par rapport aux programmes et priorités d'ECCC et sur un certain nombre de sources et documents clés, notamment le PRM et les évaluations du risque des directions générales;
- la prise en compte d'autres évaluations du risque connexes comme le plan d'audit interne fondé sur le risque du BCG et l'évaluation antérieure du risque de fraude de la DGAÉ;
- la prise en compte des risques et projets similaires définis par les principaux ministères partenaires comme les ministères et organismes à vocation scientifique;
- les consultations auprès des cadres supérieurs, des membres du CMA, du sous-ministre et de la sous-ministre déléguée.

En attribuant une cote générale à un projet d'audit ou d'examen proposé, on a tenu compte des risques en fonction de la probabilité qu'ils se concrétisent et de leur impact potentiel, le cas échéant. Quand ses éléments obtenaient tous deux une cote élevée, la cote générale du risque et du caractère prioritaire de l'audit était élevée. Même si on accorde seulement une cote modérée à la probabilité que le risque se concrétise ou à son impact, si l'impact ou la probabilité est élevé, la cote générale du risque et le rang de l'audit dans l'ordre des priorités peuvent aussi, dans certains cas, être considérés comme élevés. Le tableau 2 décrit le barème des priorités des audits que la DGAÉ a utilisé pour sélectionner les projets d'audit à entreprendre.

Tableau 2 : barème des priorités d'audit

Priorité d'audit	Description
Élevée	Les projets d'audit associés à ces entités à auditer sont considérés comme des priorités d'audit importantes et ceux-ci doivent être ajoutés au cours du cycle pluriannuel désigné. Idéalement, ces audits devraient se dérouler au cours des deux années financières de ce PAAR.
Moyenne	Les ressources d'audit peuvent être utilisées pour des projets d'audit associés avec ces entités à auditer; toutefois, ces secteurs sont assortis seulement d'une priorité d'audit moyenne. La justification est faible quant à l'utilisation d'une large part des ressources d'audit à l'exécution de projets d'audit portant sur ces entités à auditer dans le cycle actuel. Ainsi, on envisagera d'effectuer l'audit de ces projets au cours du prochain cycle de planification du PAAR (c'est-à-dire, en dehors du plan actuel de deux ans).
Faible	La justification est faible ou inexistante quant à l'utilisation d'une large part des ressources d'audit à l'exécution de projets d'audit portant sur ces entités à auditer. On pourrait réévaluer les risques associés avec cet élément de l'univers d'audit au cours du prochain cycle de PAAR.

Chaque projet d'audit interne compris dans le PAAR 2019 à 2021 a été choisi en fonction de son potentiel d'ajouter de la valeur aux résultats stratégiques et aux objectifs opérationnels d'ECCC au moyen de l'amélioration continue de la gouvernance, de la gestion du risque et des processus de contrôle. On a eu recours au jugement professionnel et aux résultats des discussions auprès de la haute direction d'ECCC et leurs équipes de gestion pour classer les entités à auditer par ordre de priorité. Avant de dresser la liste finale des projets, plusieurs facteurs ont été pris en considération, notamment :

- l'importance de l'audit par rapport à l'ensemble des résultats stratégiques et des objectifs opérationnels du Ministère;
- l'état de préparation du secteur de programme ou de la fonction de service ministériel par rapport à l'audit à venir;
- la disponibilité des ressources pour exécuter l'audit au moment prévu;
- les priorités de gestion;
- le moment prévu d'audits externes connus et des évaluations planifiées.

5. Projets d'audit interne d'ECCC pour les années financières 2019 à 2020 et 2020 à 2021

Tous les projets d'audit interne compris dans le PAAR 2019 à 2021 ont été classés comme ayant un risque global élevé. Le tableau 3 présente un aperçu des projets planifiés, en fonction de l'année financière du dépôt. Trois projets d'audit ont été reportés de l'AF 2019 à 2020 :

- Examen des contrôles liés à la paye;
- Audit de la santé et sécurité au travail;
- Projet conjoint audit/évaluation sur la gestion du Cadre pancanadien.

Le plan inclut également la possibilité d'autres efforts conjoints d'audit et d'évaluation au cours d'un audit ou d'un examen. Les efforts en collaboration pourraient aller de la conduite conjointe d'entrevues, en passant par la collecte et le partage de renseignements, jusqu'à l'exécution conjointe de missions. On trouvera les détails et des renseignements supplémentaires sur les projets d'audit sélectionnés pour la période allant de l'AF 2019 à 2020 à l'AF 2020 à 2021 à l'annexe A.

Tableau 3 : vue d'ensemble des projets d'audit interne d'ECCC en fonction de l'année financière de dépôt au Comité ministériel d'audit

Dépôt du rapport au cours de l'AF 2019 à 2020	Dépôt du rapport au cours de l'AF 2020 à 2021	Dépôt du rapport au cours de l'AF 2021 à 2022
Examen des contrôles liés à la paye (juin 2019)	Audit de la gestion du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (juin 2020)	Audit de la gestion de l'information (novembre 2021)
Audit de la santé et sécurité au travail (novembre 2019)	Audit de la mise en œuvre de l'initiative Patrimoine naturel (mars 2021)	Audit de la mise en œuvre du plan d'action pour l'écologisation des opérations du gouvernement (mars 2022)
Projet conjoint audit/évaluation sur la gestion du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (novembre 2019)	Audit de la gouvernance des technologies de l'information (mars 2021)	
Audit de la gestion de projets (mars 2020)	Audit de la gestion de l'engagement auprès des Peuples autochtones (mars 2021)	

6. Activités connexes

Suivi des recommandations découlant d'audits antérieurs

Selon les politiques du Conseil du Trésor, la DGAÉ doit surveiller régulièrement la mise en œuvre des mesures et des engagements pris par la direction en réponse aux recommandations d'audits internes et externes, et faire rapport à ce sujet. Le processus de suivi permet aux cadres de fournir de façon continue des données probantes sur les mesures prises et les produits livrables terminés en réponse aux recommandations d'audit. L'équipe d'audit doit veiller à confirmer que les mesures ont été mises en œuvre et que les produits livrables ont été terminés. La DPA rend des comptes chaque trimestre aux sous-ministres, au CMA et au Comité sur la mesure du rendement, l'évaluation et les résultats (CMRÉR) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réponses de la direction aux recommandations. Dans son rapport, elle signale les modifications ou les retards importants dans les plans d'action et les produits livrables prévus, ainsi que tous les risques associés.

Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité

Le Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité (PAAQ) est en place et le CMA reçoit régulièrement des mises à jour sur son état.

Le PAAQ a pour but principal de favoriser l'amélioration continue. Il se veut une évaluation continue et périodique de l'ensemble des activités d'audit et de consultation menée par la fonction d'audit interne. Le PAAR comprend tant des évaluations internes qu'externes, qui sont entreprises afin de :

- Évaluer et formuler une opinion quant à la conformité de la fonction d'AI à la Directive sur l'audit interne et aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne;
- Évaluer si les auditeurs internes respectent Code de valeurs et d'éthique du secteur public et le Cadre de déontologie de la IIA;
- Évaluer, dans une perspective de maturité progressive, l'efficience et l'efficacité de la fonction d'audit interne et identifier les opportunités d'amélioration.

Conformément à l'ensemble des politiques du SCT, qui comprend le Cadre international de référence des pratiques professionnelles des auditeurs internes, exige qu'une évaluation externe de la fonction d'audit soit effectuée tous les cinq ans. Une inspection externe de la fonction d'audit d'ECCC a été réalisée en mars 2019. Il s'agissait d'une auto-évaluation effectuée par la Division des pratiques professionnelles et de la liaison de la DGAÉ en février 2019, suivie d'une validation par un évaluateur externe. Ce dernier a confirmé la note globale de « se conforme généralement ».

7. Ressources et capacité

Comme le tableau 4 le démontre, la mise en œuvre du PAAR actuel est comprise dans le budget planifié de la DGAÉ pour l'AF 2019 à 2020 de 4,1 millions de dollars, avec un total estimé à 30,58 ETP. La Division de l'audit interne partage ses ressources avec la Division de l'évaluation pour le soutien aux comités, la révision des documents et leur publication sur le Web, le suivi des recommandations et les conseils sur les pratiques et méthodes.

Tableau 4 : budget planifié de la Direction générale de l'audit et de l'évaluation pour l'année financière 2019 à 2020

Divisions	Budget planifié pour l'AF 2019 à 2020[1]			ETP
	Salaires	F et E	Total	
Bureau de la dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation	336 710 $	42 135 $	378 845 $	3,14
Opérations de la direction générale	163 961 $	114 350 $	278 311 $	2,92
Audit interne	842 658 $	390 110 $	1 232 768 $	9,00
Pratiques professionnelles et liaison	470 379 $	65 220 $	535 599 $	5,52
Évaluation	960 692 $	85 061 $	1 045 753 $	10,00
TOTAL - Divisions	**2 774 400 $**	**696 876 $**	**3 471 276 $**	**30,58**
Comité ministériel d'audit	134 787 $	20 250 $	155 037 $	0,00
Sous-Total	**2 909 187 $**	**717 126 $**	**3 626 313 $**	**30,58**
Projets prédéterminés[2]	0 $	525 000 $	525 000 $	0,00
Total pour la direction générale	**2 909 187 $**	**1 242 126 $**	**4 151 313 $**	**30,58**

[1] Le budget planifié pour l'année financière 2019 à 2020 représente les ressources nécessaires pour maintenir la capacité de base de la DGAÉ et pour exécuter le Plan d'audit axé sur les risques et le Plan d'évaluation ministériel. Il comprend à la fois les crédits votés et le financement temporaire.

[2] Les projets prédéterminés disposent de fonds sur une base temporaire, puisqu'ils sont désignés dans les présentations au Conseil du Trésor pour l'exécution d'évaluations précises. Ces fonds ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. En général, ils varient d'une année à l'autre, selon les programmes et les approbations spécifiques.

Comme on peut le voir au tableau 5, le budget de l'audit interne est de 1,9 million de dollars, et compte 18,44 ETP pour fournir des services d'audit et de consultation. Si un projet d'audit exige une expertise particulière, la DGAÉ utilisera des experts en sous-traitance pour compléter l'équipe d'audit.

Tableau 5 : budget planifié des activités liées à l'audit pour l'année financière 2019 à 2020

Élément	AF 2019 à 2020 Budget planifié
Salaires[1]	1 411 741 $
Services professionnels[2]	313 925 $
Formation[3]	14 117 $
Fonctionnement et entretien[4]	165 153 $
Total - budget planifié	**1 904 936 $**
Nombre d'ETP – indéterminés	12,75
Nombre d'ETP – déterminés (y compris les étudiants et les employés occasionnels)	5,69
Total - ETP	**18,44**

[1] « Salaires » comprend le salaire des employés occasionnels ainsi que 50 % du Bureau de la dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation, 50 % de la fonction administrative, 50 % de Pratiques professionnelles et liaison et 100 % de la fonction d'audit externe. Le total exclut les indemnités quotidiennes des membres du Comité ministériel d'audit.

[2] Les montants comprennent seulement les frais d'experts-conseils liés aux projets d'évaluation. Ils ne comprennent pas les frais de traduction et de révision de texte.

[3] Le budget pour la formation se fonde sur 1 % des besoins salariaux.

[4] « Fonctionnement et entretien » comprend 50 % du Bureau de la dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation, 50 % de la fonction administrative et 50 % de la fonction de Pratiques professionnelles et liaison, ainsi que 100 % du coût associé aux étudiants travaillant au sein de la Division de l'évaluation. Le total exclut les dépenses du Comité ministériel d'audit.

L'équipe de direction de la DGAÉ est déterminée à exécuter les projets d'audit et d'évaluation planifiés pour l'AF 2019 à 2020. Si le manque de ressources ou d'autres facteurs nuisent à l'exécution des activités du PAAR, la dirigeante principale de l'audit portera la question à l'attention du CMA et recommandera les changements nécessaires aux sous-ministres.

Annexe A : description des audits planifiés à ECCC

L'annexe A fournit les détails sur les objectifs, la portée et la justification préliminaires de chaque projet d'audit interne compris dans ce plan d'audit. Les objectifs et la portée seront tous deux mis à jour au terme de la phase de planification de l'audit. L'ordre de mise en œuvre des projets pourrait changer pour tenir compte des besoins en ressources et de leur disponibilité, des priorités changeantes, de l'exécution d'audits externes qui nécessitent la participation d'ECCC et en raison d'autres circonstances hors du contrôle de la DGAÉ.

Dépôt au cours de l'année financière 2019 à 2020

1. Examen des contrôles liés à la paye	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des ressources humaines (DGRH); Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) **Bureau de seconde responsabilité :** Toutes les directions générales **Date de début :** T3 de l'AF 2018 à 2019 **Dépôt au CMA :** T1 de l'AF 2019 à 2020	
Objectif et portée préliminaire	L'examen visera à : • évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles relevant de la responsabilité d'ECCC qui sont en place pour la prestation des services liés à la paye, afin d'assurer une rémunération exacte et opportune des employés d'ECCC. Une attention particulière sera accordée aux problèmes rencontrés avec Phénix; • examiner la conformité des contrôles avec les lois, les règlements et les politiques applicables, y compris la Ligne directrice sur la gestion financière de l'administration de la paye du SCT; • intégrer l'évaluation des contrôles relevant de la responsabilité d'ECCC, tant pour atténuer le risque d'erreurs de paye dans Phénix que pour régler les problèmes qui y sont liés. Étant donné que la rémunération est une responsabilité partagée, la portée de l'examen inclura des consultations auprès de la Direction générale des ressources humaines, la Direction générale des services ministériels et des finances ainsi qu'avec certains gestionnaires et employés de centres de responsabilité formant un échantillon représentatif des secteurs.
Justification	Les processus et les contrôles liés à l'administration de la paye ont subi des changements importants au cours des deux dernières années. Ainsi, les rôles et responsabilités d'ECCC et du Centre des services de paye de Services publics et Approvisionnement Canada continuent d'évoluer. Au cours de la dernière année, le SCT a publié de nouvelles lignes directrices sur l'administration de la paye, qu'ECCC doit respecter. Même si ECCC a pris des mesures pour améliorer l'administration de la paye, un volume important de problèmes liés à la rémunération continue de toucher bon nombre des employés d'ECCC. L'incidence des problèmes de paye est considérable, tant pour les

	employés touchés que pour la direction et le personnel qui s'efforcent d'améliorer et de résoudre les problèmes de rémunération. Les ministères offrent certains services liés à la paye à leurs employés, y compris l'administration des processus d'embauche, de mutation et de cessation d'emploi; l'établissement et la tenue des dossiers des employés (par exemple, les taux de rémunération, les retenues salariales, les renseignements sur le dépôt direct, les congés, le service ouvrant droit à pension); la gestion et le traitement des heures supplémentaires, la rémunération d'intérim et les congés non payés; et les services d'information et de consultation aux employés concernant les dispositions relatives à la paye. Au sein d'ECCC, la responsabilité de l'administration de la paye est partagée entre : • La Direction générale des ressources humaines (Bureau de liaison de la paye des RH, Solutions intégrées de classification et de dotation et Transformations d'affaires des ressources humaines); • La Direction générale des services ministériels et des finances (les Divisions de la comptabilité ministérielle et opérationnelle et des Politiques, systèmes et contrôles financiers); • Les gestionnaires de centre de responsabilité; • Les employés.
2. Audit de la santé et sécurité au travail	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des ressources humaines (DGRH) **Bureau de seconde responsabilité :** Direction générale de l'application de la loi, Service canadien de la faune, Direction générale des sciences et de la technologie et Service météorologique du Canada **Date de début :** T3 de l'AF 2018 à 2019 **Dépôt au CMA :** T3 de l'AF 2019 à 2020	
Objectif et portée préliminaire	L'audit évaluera la pertinence du programme de santé et sécurité au travail (SST) d'ECCC. Plus précisément, l'audit déterminera si : • un cadre de gouvernance adéquat a été établi en matière de SST; • les processus de planification et de gestion opérationnelles de la SST sont appropriés; • le cadre établi de surveillance et de production de rapports contribue à l'administration du programme de SST conformément aux exigences réglementaires, répond adéquatement aux problèmes qui surviennent et favorise la prise de décisions.

Justification	Une loi est en place pour protéger la santé et sécurité des employés de la fonction publique. Des accusations criminelles peuvent être portées en vertu du *Code canadien du travail* contre les employeurs qui ne respectent pas la loi. **Risques ministériels relevés :** • Le travail effectué par le personnel d'ECCC compte parmi les plus dangereux du gouvernement fédéral (20 décès au cours des 46 dernières années); • Il y a des répercussions potentiellement importantes en cas d'incidents graves; • La santé mentale est une priorité émergente; • L'infrastructure désuète liée aux services hydrologiques constitue un risque important pour les employés et la sécurité publique. **Autres considérations :** Aucun audit interne n'a été effectué sur la SST au cours des dernières années. Un audit à ce stade-ci donnerait à la direction un aperçu de l'efficacité de ses efforts en matière de SST.

3. Projet conjoint audit/évaluation de la gestion du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Bureau de mise en œuvre du Cadre pancanadien (BMOCP) **Bureau de seconde responsabilité :** À confirmer **Date de début :** T4 de l'AF 2018 à 2019 **Dépôt au CMA :** T3 de l'AF 2019 à 2020	
Objectif et portée préliminaire	L'audit évaluera la conception et l'efficacité de la structure de gouvernance et des processus connexes mis en place pour superviser et gérer la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. La portée de l'audit comprendra une évaluation de la structure de gouvernance, des processus et des contrôles en place pour assurer la gouvernance et la surveillance du Cadre pancanadien. Les éléments suivants seront examinés : • les cadres de gouvernance; • le processus de gestion des risques; • les informations pour la prise de décisions; • les mécanismes pour faire rapport; • les communications internes et externes servant à mobiliser les intervenants et partenaires; • la gestion de projets.
Justification	Le Cadre pancanadien est un plan national détaillé mis au point en collaboration avec les provinces et les territoires ainsi qu'à la suite de consultations avec les Peuples autochtones. Il est conçu pour atteindre les objectifs de réduction des émissions, stimuler l'économie et renforcer la résilience face aux changements climatiques. Le plan est un engagement clé du gouvernement et il est mentionné dans la lettre de mandat de la ministre. Il comprend une approche pancanadienne de la tarification de la pollution par le carbone, ainsi que des mesures pour réaliser des réductions dans tous les

	secteurs de l'économie. Il vise à stimuler l'innovation et la croissance en favorisant le développement et l'adoption de technologies pour que les entreprises canadiennes soient concurrentielles dans l'économie mondiale à faibles émissions de carbone. Il comprend également des mesures visant à renforcer, à l'échelle du pays, la capacité d'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux répercussions des changements climatiques. Le plan national prévoit un financement d'environ 2,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de l'AF 2017 à 2018, pour lutter contre les changements climatiques et permettre au Canada d'atteindre sa cible d'émissions de gaz à effet de serre de 2030. Le Cadre pancanadien s'engage auprès des Canadiens et des Canadiennes à leur rendre compte régulièrement et de façon transparente des progrès réalisés. **Risques ministériels relevés :** • Il se peut que d'autres ordres de gouvernement n'acceptent pas de participer à un ou plusieurs piliers d'intervention. • Il se peut que le financement ne soit pas suffisant pour soutenir d'importantes activités. • Le public a des attentes élevées à l'égard du leadership fédéral en matière de services climatiques et de l'accès équitable à l'information, aux données et aux produits liés au climat. • Il se peut que les données ne soient pas facilement accessibles ou que plusieurs autres entités fournissent de différentes données sur le même sujet. **Autres considérations :** Les organismes provinciaux, territoriaux, non gouvernementaux et autochtones ont indiqué que la portée du mandat du BMOCP pourrait augmenter de façon constante. Cela pourrait exercer une pression énorme sur les ressources actuelles allouées au BMOCP pour qu'il respecte ses priorités. D'autres risques pourraient s'ajouter en raison de décisions juridiques ou de litiges en instance.

4. Audit de la gestion de projets	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF)/Dirigeante principale de l'information (DPI) **Bureau de seconde responsabilité :** Toutes les directions générales **Date de début :** T1 de l'AF 2019 à 2020 **Dépôt au CMA :** T4 de l'AF 2019 à 2020	
Objectif et portée préliminaire	L'audit permettra d'évaluer le cadre de gestion de projets d'ECCC afin d'assurer une approche systématique de gestion de projets et des interdépendances connexes, conformément à la Politique sur la gestion des projets du Conseil du Trésor (CT). L'audit examinera aussi dans quelle mesure les projets sont gérés conformément au Cadre ministériel de gestion de projets et à ses outils connexes et sont surveillés en fonction des jalons établis et des résultats attendus. La portée de l'audit comprendra l'examen des éléments suivants :

	• l'efficacité des pratiques de gouvernance et de surveillance qui appuient des fonctions claires de responsabilisation, de surveillance, d'examen et de remise en question; • l'efficacité des processus de gestion des risques pour déterminer les principaux risques auxquels font face les projets; • les processus et les contrôles opérationnels qui permettent l'application cohérente d'un cadre commun de gestion de projets; • les outils, la formation et les pratiques de gestion de l'information qui appuient des décisions éclairées en matière de gestion de projets.
Justification	Le Conseil du Trésor a annoncé qu'il émettrait une nouvelle Politique sur la gestion des projets en avril 2018. Toutefois, la nouvelle politique n'a pas encore été publiée. Le BCG a indiqué que la gestion de projets est hautement prioritaire et a fourni aux ministères de l'information récente et des outils pour la gestion de projets. Au sein d'ECCC, un nouveau cadre de gouvernance a été mis en œuvre pour donner suite à l'examen de la gouvernance de la DGAÉ de 2017. De plus, la DGSMF a instauré un nouveau cadre de gestion de projets, ainsi que des mécanismes et outils connexes. **Risques ministériels relevés :** Une gestion insuffisante des projets augmente le risque de retard dans l'exécution, de dépassement des coûts ou d'échec des projets et des programmes. D'importantes nouvelles initiatives du Cadre pancanadien et de l'Initiative du Patriomoine naturel ont été entreprises et nécessitent une gestion de projets robuste. De nombreuses initiatives sont en cours pour améliorer la gestion de projets au Ministère, puisqu'elle est actuellement mal intégrée au nouveau cadre de gouvernance. La DGSMF s'efforce d'adopter une perspective descendante de la priorité de tous les projets proposés et de leurs sources de financement. **Autres considérations :** Les directions générales et les régions n'ont peut-être pas la structure de gouvernance et les contrôles de gestion en place pour bien instaurer la politique du CT et le nouveau cadre ministériel de gestion de projets pour tous leurs projets prévus et en cours. Un audit de la DGAÉ au cours de l'AF 2019 à 2020 laisserait du temps pour que les récents changements apportés par ECCC à la gouvernance et à la gestion de projets puissent entrer en vigueur. La prochaine Évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projet aura lieu au cours de l'AF 2020 à 2021.

Dépôt au cours de l'année financière 2020 à 2021

5. Audit de la gestion du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Bureau de mise en œuvre du Cadre pancanadien (BMOCP) **Bureau de seconde responsabilité :** Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) **Date de début :** T1 de l'AF 2019 à 2020 **Dépôt au CMA :** T1 de l'AF 2020 à 2021	
Objectif et portée préliminaire	L'audit permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC). Il portera sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles en place pour gérer le programme de subventions et de contributions.
Justification	Le FEFEC, un fonds de 2 milliards de dollars, est l'un des quatre piliers du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques . Il comporte deux volets : • Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, qui fournit un total de 1,4 milliard de dollars aux provinces et aux territoires qui ont adopté le Cadre pancanadien (30 millions de dollars, en plus du financement en fonction de la population). • Le Défi pour une économie à faibles émissions de carbone, qui fournit un total de plus de 500 millions de dollars pour financer des projets visant à réduire les émissions et à générer une croissance propre à l'appui du Cadre pancanadien. **Risques ministériels relevés :** • Intervenants multiples et diversifiés, y compris les provinces et territoires et les Peuples autochtones; • Gouvernance complexe et de haut niveau (Comité directeur des sous-ministres); • Cadre de subventions et de contributions nouveau et distinct; • Forte couverture médiatique. **Autres considérations :** • Audit simultané du Cadre pancanadien.

6. Audit de la mise en œuvre de l'initiative Patrimoine naturel	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Service canadien de la faune (SCF) **Bureau de seconde responsabilité :** Toutes les directions générales **Date de début :** T4 de l'AF 2019 à 2020 **Dépôt au CMA :** T4 de l'AF 2020 à 2021	
Objectif et portée préliminaire	L'audit permettra d'évaluer la pertinence et l'efficacité du cadre de contrôle de la gestion en place pour assurer l'atteinte des objectifs de l'Initiative Patrimoine naturel et la conformité aux autorités et aux politiques pertinentes. La portée de l'audit comprendra les éléments suivants de l'Initiative Patrimoine naturel :

	• structure et processus de gouvernance; • cadre de contrôle de gestion; • stratégies et méthodes de gestion des risques. L'audit examinera aussi les mécanismes en place pour gérer les subventions et les contributions dans le cadre du Fonds de la nature du Canada.
Justification	Le gouvernement du Canada a mis au point l'Initiative Patrimoine naturel, un investissement de 1,35 milliard de dollars pour la conservation de la nature au Canada. Ce financement a pour but d'aider le Canada à réaliser son objectif de protéger au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures d'ici 2020 et de transformer comment le Canada œuvre au rétablissement d'espèces en péril. ECCC est un des acteurs clés, ainsi que d'autres ministères comme Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Le Fonds de la nature du Canada est un cadre de financement global qui comprend deux volets principaux : • Le volet Espaces, qui appuie l'établissement de nouvelles aires protégées et de conservation; • Le volet Espèces, qui appuie des activités ayant pour but la protection et le rétablissement de la faune et des oiseaux migrateurs qui figurent sur la liste des espèces en péril. Pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et obtenir de meilleurs résultats en matière de conservation des espèces en péril, l'approche pragmatique et transformatrice propose de : • faire progresser les mesures de protection et de rétablissement pour jusqu'à 200 espèces terrestres en péril grâce à des approches plurispécifiques et écosystémiques, et ce, en mettant l'accent sur sept lieux terrestres prioritaires qui ont une grande biodiversité, sur des espèces prioritaires comme le Caribou boréal et sur des secteurs prioritaires comme l'agriculture, la foresterie et le développement urbain; • faire progresser les partenariats pour la protection et le rétablissement grâce à une nouvelle initiative de Partenariats avec les Peuples autochtones sur les espèces en péril et au Fonds de la nature du Canada qui appuie le financement de la conservation et tire parti des mesures prises par les partenaires pour régler les problèmes prioritaires; • stabiliser le financement temporaire pour l'évaluation, l'inscription et la planification du rétablissement des espèces. **Risques ministériels relevés :** • le non-respect des obligations en vertu de la LEP pourrait nuire à la réputation d'ECCC; • l'incapacité de consulter efficacement et de façon approfondie les partenaires autochtones; • la disparition des espèces.

	Autres considérations : • les changements actuels apportés aux programmes et la réorganisation; • les responsabilités légales; • les constatations des audits de 2013 et de 2018 de la Commissaire à l'environnement et au développement durable et de l'évaluation horizontale de 2018 menée par ECCC. L'une des priorités d'ECCC est de continuer à mettre en œuvre la LEP en donnant suite rapidement aux conseils scientifiques et en prenant des mesures pour mettre en œuvre les stratégies de rétablissement. La ministre doit faire un compte rendu tous les cinq ans des résultats obtenus dans le cadre du plan d'action pour chaque espèce. L'audit pourrait être entrepris conjointement avec une évaluation du programme.

7. Audit de la gouvernance de la technologie de l'information	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF)/Dirigeante principale de l'information (DPI) **Bureau de seconde responsabilité :** Toutes les directions générales **Date de début :** T4 de l'AF 2019 à 2020 **Dépôt au CMA :** T4 de l'AF 2020 à 2021	
Objectif et portée préliminaire	L'audit fournira l'assurance raisonnable qu'ECCC dispose d'une structure de gouvernance des TI adéquate pour appuyer la gestion des TI dans l'ensemble du Ministère. L'audit permettra de déterminer si : • un cadre de gouvernance des TI approprié est en place pour appuyer une prise de décision transparente et fondée sur les risques concernant les activités de TI; • la stratégie de TI d'ECCC cadre avec la stratégie opérationnelle ministérielle et le plan d'investissement; • la stratégie de TI est mise en œuvre de façon efficace au moyen de décisions claires concernant l'attribution des ressources et d'attentes précises, de même que d'une évaluation et d'un suivi du rendement; • la stratégie de TI tient adéquatement compte des exigences en matière d'orientation et de politiques des TI à l'échelle du gouvernement et est conforme à celles-ci. La portée de l'audit comprendra un examen des plans stratégiques et opérationnels des TI, des structures de gouvernance des TI, de la surveillance des projets axés sur les TI, de l'harmonisation avec la planification des activités et investissements et des mécanismes de gouvernance.
Justification	La gouvernance des TI fait partie intégrante de la gouvernance de l'organisation. Elle consiste en des structures et des processus organisationnels et de leadership conçus

	pour faire en sorte que les TI d'une organisation appuient et élargissent ses stratégies et ses objectifs. L'objectif principal d'un cadre solide de gouvernance des TI est de veiller à ce que les investissements dans la gestion de l'information et des technologies de l'information produisent une valeur commerciale. Il aide aussi à atténuer les risques associés aux TI, comme les menaces à la cybersécurité et un mauvais alignement des TI et des priorités opérationnelles. Comme la gouvernance des TI fait partie intégrante de la gouvernance d'une organisation, elle devrait être considérée comme une responsabilité partagée entre la direction de l'organisation, les chefs opérationnels à l'échelle du Ministère et la fonction de TI. **Risques ministériels relevés :** Une gouvernance inefficace des TI augmente les risques suivants : • les ressources et les activités de TI pourraient être affectées à des initiatives moins prioritaires; • les unités opérationnelles pourraient perdre confiance dans la gestion des TI; • les projets de TI pourraient être en retard et dépasser leur budget; • les problèmes et les défis liés aux TI pourraient ne pas être résolus pendant une période prolongée. **Autres considérations :** La gestion des directions générales a exprimé sa préoccupation quant à la mesure dans laquelle les outils des usagers finaux soutiennent les spécialistes en science et technologie.
8. Audit de la gestion des consultations auprès des Peuples autochtones	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des affaires publiques et autochtones et des services ministériels (DGAPASM) **Bureau de seconde responsabilité :** Service canadien de la faune, Direction générale de l'application de la loi, Direction générale de la protection de l'environnement, Service météorologique du Canada, Direction générale des sciences et de la technologie et Direction générale de la politique stratégique **Date de début :** T1 de l'AF 2020 à 2021 **Dépôt au CMA :** T4 de l'AF 2020 à 2021	
Objectif et portée préliminaire	L'audit évaluera la pertinence et l'efficacité de la gouvernance et de la gestion des cadres de consultation et d'autres outils pour appuyer les activités de consultation avec les Peuples autochtones. La portée de l'audit comprendra le processus et les mécanismes de participation en place pour superviser et suivre toutes les activités de consultation menées dans les différentes directions générales, afin d'assurer la cohérence avec les pratiques exemplaires et l'évolution du contexte juridique et stratégique. La portée de l'audit n'inclut pas l'obligation légale de consulter les Peuples autochtones.
Justification	Le Ministère interagit avec des groupes autochtones pour l'exécution de son mandat législatif et réglementaire, y compris pour les décisions liées à la conservation, à la gestion de la faune et à la prévention de la pollution.

	Certaines directions générales d'ECCC participent plus activement que d'autres. Il s'agit notamment de la Direction générale des affaires publiques et autochtones et des services ministériels, la Direction générale de la protection de l'environnement, le Service canadien de la faune, la Direction générale de la politique stratégique, le Service météorologique du Canada et la Direction générale de l'application de la loi. **Risques ministériels relevés :** ECCC pourrait ne pas être en mesure de répondre pleinement aux attentes des groupes autochtones en ce qui concerne la consultation ou de fournir des ressources suffisantes afin d'appuyer une consultation efficace. Le fait de ne pas consulter de façon efficace les Peuples autochtones peut avoir une incidence sur la capacité du Ministère à livrer sur les résultats.

Dépôt au cours de l'année financière 2021 à 2022

9. Audit de la gestion de l'information	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF)/Dirigeante principale de l'information (DPI) **Bureau de seconde responsabilité :** Toutes les directions générales **Date de début :** T4 de l'AF 2020 à 2021 **Dépôt au CMA** : T3 de l'AF 2021 à 2022	
Objectif et portée préliminaire	L'audit permettra de déterminer si les cadres de gouvernance et les cadres de contrôle pour la surveillance de la gestion de l'information (GI) sont en place. La portée de l'audit comprend les cadres de gouvernance et de contrôle pour la surveillance de la GI en place au début de l'audit. L'audit portera également sur la gestion de la mise en œuvre de l'application GCdocs, y compris la planification pour assurer : • la mise en place de la structure du contenu de l'information des directions générales; • le transfert et la migration ou l'intégration de l'information à partir des disques partagés et d'ECollab ou d'autres répertoires d'échange de renseignements; • l'établissement des attributs par défaut pour l'accès aux fonds de renseignements et leur partage; • la formation du personnel du Ministère et l'appui à celui-ci. La Stratégie en matière des données d'ECCC pourrait faire l'objet d'un audit séparé.
Justification	Les lois gouvernementales comme la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* et la *Loi sur la protection de l'information*, ainsi que les politiques établies sur la gestion de l'information, démontrent qu'elle est une priorité pour le gouvernement. La Politique sur la gestion de l'information du CT a été modifiée en avril 2018. Le Ministère est tenu de respecter les lois et les politiques. La gestion efficace de l'information est essentielle à la réalisation du mandat du Ministère. Le sous-ministre est notamment responsable des exigences suivantes :

	• veiller à ce que les programmes et les services ministériels intègrent les exigences relatives à l'information dans le cadre de leurs activités de développement, de mise en œuvre, d'évaluation et d'établissement de rapports; • veiller à ce que les systèmes électroniques constituent le mode privilégié de création, d'utilisation et de gestion de l'information; • approuver le plan ministériel de gestion de l'information, lequel peut être inclus dans un plan intégré de GI et des technologies de l'information (TI); • maximiser la diffusion de l'information ministérielle en vertu d'une autorisation ouverte et non restrictive, sauf indication contraire, désignée par le SCT. **Risques ministériels relevés :** • la mise en œuvre des priorités en matière de GI et de gestion des dossiers pourrait s'essouffler si l'approche intégrative de gestion des changements n'est pas réalisée; • l'absence d'un système et de pratiques efficaces de gestion des dossiers; • la mise en œuvre actuelle de GCdocs; • les résultats du CRG indiquent qu'ECCC est encouragé à mettre sur pied un dépôt organisationnel approprié afin de favoriser davantage la collaboration et la prise de décisions fondées sur des données probantes; • les pratiques de la direction en matière de gestion de l'information au sein du Ministère ne sont pas cohérentes ni harmonisées; • la gestion de l'information n'est pas bien intégrée au nouveau cadre de gouvernance. **Autres considérations :** Le projet de SGEDD est actuellement à la phase de mise en œuvre initiale. Il comprend les plateformes GCdocs et ECollab. Le projet de SGEDD fait partie de l'initiative plus vaste Transformation@EC entreprise par la DGSMF. Un audit fournirait l'assurance qu'ECCC est capable de bien sécuriser les données et les informations protégées. Le plan en matière de GI du Ministère devrait respecter les dispositions relatives à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
10. Audit de la mise en œuvre du plan d'action pour l'écologisation des opérations du gouvernement	**Priorité d'audit : élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) **Bureau de seconde responsabilité :** Toutes les directions générales **Date de début :** T4 de l'AF 2020 à 2021 **Dépôt au CMA :** T4 de l'AF 2021 à 2022	
Objectif et portée préliminaire	L'audit permettra d'évaluer le cadre de contrôle de gestion des mesures prises par ECCC pour contribuer à l'atteinte d'un objectif gouvernemental à faibles émissions de carbone. Il portera sur les éléments suivants : • le cadre de gouvernance et de responsabilisation en place et son harmonisation avec les priorités du gouvernement; • les mécanismes et contrôles d'évaluation des risques; • la production de rapports sur la stratégie de mise en œuvre de l'écologisation des opérations gouvernementales.

Justification	La production de rapports sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris l'adaptation aux changements climatiques au moyen d'actifs, d'activités et de services ministériels adéquats, s'est révélée être une grande priorité non seulement pour la haute direction du Ministère, mais aussi pour l'ensemble du gouvernement fédéral. La stratégie d'écologisation des opérations gouvernementales appuiera les objectifs de durabilité du Canada établis en vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. La stratégie de mise en œuvre du Ministère devrait être harmonisée avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et la Stratégie fédérale de développement durable. En vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*, les ministères sont tenus de mettre au point des stratégies de développement durable. Ces stratégies devraient comprendre leurs propres objectifs et plans, et la façon dont ces stratégies contribuent à l'atteinte des engagements globaux du gouvernement. En tant que ministère qui prêche par l'exemple, ECCC prendra des mesures pour atteindre l'objectif du gouvernement à faibles émissions de carbone. ECCC met actuellement en place sa stratégie de mise en œuvre pour l'écologisation des opérations gouvernementales. La Politique d'achats écologiques du SCT indique qu'ECCC appuie le SCT dans la mise en œuvre de la politique à l'échelle du gouvernement en fournissant : • une expertise scientifique, technique et environnementale en matière de politiques; • des conseils sur les aspects et les impacts environnementaux et les normes environnementales; • des mesures de performance environnementale; • des renseignements sur les données de rendement et la disponibilité des biens et services environnementaux. **Risques ministériels relevés :** Il y a un risque que la stratégie de mise en œuvre d'ECCC pour l'écologisation des opérations gouvernementales ne réponde pas efficacement à diverses exigences gouvernementales de plus en plus strictes comme : • les activités et l'équipement actuels d'ECCC qui posent des risques potentiels pour l'environnement; • les pratiques en matière de déplacements qui contribuent aux émissions de GES; • les partenaires qui n'ont peut-être pas encore évalué ou géré leurs propres risques liés aux changements climatiques. L'Initiative d'écologisation des opérations du gouvernement est soumise à des pressions politiques et publiques qui pourraient changer s'il y a un changement de gouvernement ou si l'opinion publique ou les priorités changent. **Autres considérations :** Le leadership ministériel est essentiel à l'atteinte des objectifs du Canada en matière d'environnement et de développement durable. Présentée en 2017, la Stratégie d'écologisation des opérations gouvernementales du gouvernement fédéral établit un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre des opérations fédérales de 40 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2005.

Annexe B : éléments à auditer potentiels

L'univers d'audit est un ensemble d'entités à auditer qui correspond généralement à des programmes, des fonctions ou des unités organisationnelles principales. L'intention en présentant la liste qui suit n'est pas d'offrir une liste complète des entités à auditer à l'ECCC. Plutôt, celle-ci présente certains des éléments qui pourraient être considérés aux fins d'audits.

<table>
<tr><th colspan="2">Responsabilités principales</th></tr>
<tr><th>Programme/Fonction</th><th>Éléments à auditer potentiels</th></tr>
<tr><td>Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques
Croissance propre et atténuation des changements climatiques
Action internationale sur les changements climatiques
Adaptation aux changements climatiques</td><td rowspan="4">Gouvernance, gestion du risque et contrôles internes relatifs à :
la structure et les rapports hiérarchiques;
l'établissement de budgets et l'affectation des ressources;
la gestion des dépenses;
les paiements de transfert (y compris les subventions et contributions);
la gestion de projets
la conformité aux lois et règlements;
la conformité aux politiques des organismes centraux;
les valeurs et l'éthique;
les liens avec les intervenants et la satisfaction des clients;
les partenariats;
la prestation des programmes.</td></tr>
<tr><td>Prévention et gestion de la pollution
Qualité de l'air
ÉcoAction communautaire
Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes
Gestion des substances et des déchets
Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution</td></tr>
<tr><td>Préservation de la nature
Espèces en péril
Oiseaux migrateurs et autres espèces sauvages
Conservation et protection des habitats
Politiques et partenariats sur la biodiversité
Évaluation environnementale
Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune</td></tr>
<tr><td>Prévisions des conditions météorologiques et environnementales
Observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux
Services hydrologiques</td></tr>
</table>

Services internes	
Programme/Fonction	**Éléments à auditer potentiels**
Gestion et surveillance	• l'Initative d'écologisation du gouvernement; • la gestion des consultations avec les Peuples autochtones; • la gouvernance; • la gestion des risques; • les processus de développement des normes et des règlements; • la mesure du rendement; • l'établissement de rapports externes sur le rendement.
Communications	• la gestion des communications.
Services juridiques	N'est pas une entité à auditer d'ECCC
Ressources humaines	• la santé et sécurité au travail; • les relations de travail; • la classification et la dotation; • l'équité en matière d'emploi; • la santé mentale; • la culture organisationnelle; • les contrôles liés à la paye.
Gestion financière	• la gestion des subventions et des contributions; • la gestion des immobilisations; • la budgétisation et les prévisions budgétaires; • la planification des investissements; • les rapports financiers; • les services consultatifs en gestion financière; • les contrôles financiers internes; • la délégation des pouvoirs.
Gestion de l'information	• la gestion de la vie privée; • la gestion de l'information; • l'analyse de rentabilisation; • l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP); • les systèmes de gestion de l'information.

Services internes	
Programme/Fonction	**Éléments à auditer potentiels**
Technologies de l'information – données	• la gouvernance des données; • l'analytique des données; • le plan numérique.
Technologies de l'information – la technologie	• la gouvernance des TI; • la prestation de services de TI; • la sécurité des TI; • la planification des investissements en matière de TI; • la gestion des projets de TI; • l'architecture intégrée; • la gestion des liens avec les fournisseurs externes de services.
Gestion du matériel	• la gestion des biens; • le fonctionnement, la réparation et l'entretien des équipements; • la disposition des biens.
Gestion des acquisitions	• la gestion et l'exécution des achats (approvisionnement).
Biens immobiliers	• la gestion des immobilisations; • la sûreté et sécurité des biens immobiliers.
Sécurité	• la gestion de la continuité des opérations; • la gestion de la sécurité physique; • la gestion de la sécurité des personnes.